PIECES JUSTIFICATIVES INSCRIPTION DOCTORAT
2022-2023

- **Inscription en 1ère année :**

Veuillez transmettre l'ensemble des documents demandés en un seul PDF.
- L'attestation CVEC avec le QR code. Le ticket de facturation ne sera pas accepté.
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité ou d'un passeport ou d'un titre de séjour, en cours de validité.
- Une copie de votre diplôme bac +5 ou de l'attestation de réussite. Aucun relevé de notes ne sera pris en compte.
- Une photo d'identité couleur conforme aux normes officielles uniquement si vous n'avez jamais été inscrit à CY Cergy Paris Université.

Veuillez noter que si vous n'avez jamais été inscrit à CY, le gestionnaire de scolarité des doctorants vous enverra un dossier d'inscription à compléter et à lui renvoyer à scolarite.doctorat@ml.u-cergy.fr

- **Cas particuliers :**

Merci de transmettre la pièce justificative correspondante à votre situation afin de justifier l'exonération des frais CVEC ou des frais d'inscription :

- Doctorants **en cotutelle ou EUTOPIA** : convention de cotutelle ou convention EUTOPIA signée par CY et l'établissement partenaire. Dans le cas où la convention n'est pas encore signée et que vous effectué votre année universitaire dans l'établissement partenaire, veuillez transmettre le certificat de scolarité de l'établissement partenaire.
- Doctorants en **formation continue** : convention de formation professionnelle signée par CY et l'entreprise employeur.
- Doctorants **pupille de la Nation** : jugement d'adoption par la Nation.
- Doctorants **boursiers du gouvernement français** : l'attestation de bourse délivrée par l'ambassade.
- Doctorants **enseignant à CY**, titulaires ou contractuels (hors ATER et contrat doctoral) : copie du dernier bulletin de paie ou copie du contrat.

Pour toutes questions, veuillez écrire à scolarite.doctorat@ml.u-cergy.fr